

Tireurs, chasseurs & collectionneurs mineurs (catégories C & D)			
Matériel	Classement	Age	Conditions d'acquisition par le responsable légal et de détention par le mineur (Art. R312-1 du CSI)
Armes et lanceurs non pyrotechniques (2 à 20 j), leurs munitions et éléments de munition	D h et D h bis	9 - 18 ans	Mineur avec licence valide (tir, biathlon, ball-trap), et autorisation du responsable légal non inscrit au FINIADA (Art. R312-52 du CSI) + CNI*
<i>Lanceurs et projectiles de paintball</i>	<i>D h et D h bis</i>	<i>12 - 18 ans</i>	<i>Utilisation autorisée sur les terrains de paintball déclarés en application du Code du Sport (Art. R312-52 du CSI)</i>
Armes et éléments d'arme	C	12 - 18 ans	Mineur avec licence valide (tir, biathlon, ball-trap), et autorisation du responsable légal non inscrit au FINIADA (Art. R312-52 du CSI) + CNI*
Armes et éléments d'arme	C	16 - 18 ans	Mineur avec permis de chasser valide de l'année en cours ou de l'année précédente, et autorisation du responsable légal non inscrit au FINIADA (Art. R312-52 du CSI) + CNI*
Armes historiques et déclassées par arrêté	D e et D g	16 - 18 ans	Avec autorisation du responsable légal non inscrit au FINIADA (Art. R312-52 du CSI) + CNI*

** Selon les cas, la CNI éventuellement accompagnée du livret de famille peut être demandée pour prouver que l'acquéreur est bien le responsable légal du titulaire des titres présentés, ou pour justifier de son identité lors de la déclaration.*